



**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté n° 2022-DIRMC-021

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours au grade d'Agent d'Exploitation des Travaux Publics de l'État (C1) au titre de l'année 2022

VU le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État.

SUR proposition du Secrétaire général de la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission de sélection, chargée du recrutement sans concours d'un personnel d'exploitation des travaux publics de l'État au grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État (C1), ouvert au titre de l'année 2022, est composée comme suit :

- Monsieur Thierry MARQUET, Président, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, Directeur adjoint à la Direction interdépartementale des routes Massif Central,
- Monsieur Jean-Pierre REVERSAT, Vice-président, Ingénieur des Travaux Publics de l'État, Responsable pôle Exploitation du District Nord à la Direction interdépartementale des routes Massif Central,
- Monsieur Philippe RAZON, Agent de maîtrise principal, responsable du service, technique de la communauté des communes

Article 2 :

Le Directeur interdépartemental des routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Clermont-Ferrand, le **10 OCT. 2022**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes

Olivier COLIGNON